

A Montreuil, le 30 janvier 2026.  
Syndicats de la production,  
Et de la transformation du papier

## Compte-rendu de la réunion Paritaire Du 30 janvier 2026.

Une réunion paritaire portant sur les minimas de branche s'est tenue ce vendredi 30 janvier 2026.

La **FILPAC-CGT** voulant redonner de l'attractivité à nos métiers, à portée des revendications suivantes :

- ☞ Augmentation générale des salaires de 3,5%.
- ☞ Revalorisation des différentes primes (paniers de jour, paniers de nuit etc...) de 3,5% ainsi que l'ancienneté.
- ☞ Majoration de nuit portée à 20%.
- ☞ Ancienneté portée à 18 ans.
- ☞ Ouverture de négociation sur les sujets suivants :
  - ✓ La mise en place d'un treizième mois en tenant compte de l'ancienneté.
  - ✓ Révision des paliers d'ancienneté à raison de 1% par an.
  - ✓ Accord de retraite anticipé.
  - ✓ Mise en place d'une négociation concernant les cotisations AGIRC-ARRCO dans le cadre de l'utilisation des points pénibilités.
  - ✓ Jours d'évènement familial en cas de décès d'un grand-parent.
  - ✓ La semaine à 32h.

Dans son infini bonté **UNIDIS** avait proposé 0,9% d'AG ainsi que de revalorisation des différentes primes, sauf l'ancienneté, le 18 décembre 2025. **Et.....rien d'autre.**

La **FILPAC-CGT** avait indiqué que cette proposition était inacceptable et ne répondait pas aux problèmes de pouvoir d'achat et au besoin de retrouver de l'attractivité dans notre branche.

Lors de cette réunion, **UNIDIS**, dans un élan de générosité qui ne lui ressemble pas nous fait une énième proposition sortie tout droit d'un mauvais film de science-fiction : 1% d'AG et sur l'ensemble des primes y compris sur l'ancienneté.

Le reste, balayé d'un revers de main sauf, peut-être, sur l'ancienneté pour laquelle **UNIDIS** dit réfléchir.

La **FILPAC-CGT** trouve cette proposition indécente et insultante pour les salarié.es de notre branche professionnelle. Pendant qu'une infime partie de l'élite se gave à coup de bonus, de dividende, dans le même temps, celles et ceux qui créent les richesses dans nos entreprises

sont spolié.es et condamné.es à survivre avec des salaires à des années lumières de leurs attentes.

NAO de branche 2026						
Niveau	Echelon	Coefficient	Salaire de base	Pourcentage	Montant en €	Nouveau salaire de base
Niveau 1	Echelon 1	125	1 825,34 €	1,00%	18,25 €	1 843,59 €
Niveau 1	Echelon 2	130	1 830,30 €	1,00%	18,30 €	1 848,60 €
Niveau 1	Echelon 3	135	1 835,08 €	1,00%	18,35 €	1 853,43 €
Niveau 2	Echelon 1	140	1 849,18 €	1,00%	18,49 €	1 867,67 €
Niveau 2	Echelon 2	150	1 869,55 €	1,00%	18,70 €	1 888,24 €
Niveau 2	Echelon 3	160	1 899,34 €	1,00%	18,99 €	1 918,34 €
Niveau 3	Echelon 1	170	1 930,15 €	1,00%	19,30 €	1 949,45 €
Niveau 3	Echelon 2	185	1 965,64 €	1,00%	19,66 €	1 985,29 €
Niveau 3	Echelon 3	195	2 002,13 €	1,00%	20,02 €	2 022,16 €
Niveau 4	Echelon 1	215	2 149,19 €	1,00%	21,49 €	2 170,68 €
Niveau 4	Echelon 2	235	2 308,91 €	1,00%	23,09 €	2 332,00 €
Niveau 4	Echelon 3	260	2 483,75 €	1,00%	24,84 €	2 508,58 €
Niveau 5	Echelon 1	285	2 685,56 €	1,00%	26,86 €	2 712,42 €
Niveau 5	Echelon 2	315	2 937,62 €	1,00%	29,38 €	2 967,00 €
Niveau 5	Echelon 3	350	3 226,30 €	1,00%	32,26 €	3 258,57 €

	Montant	Augmentation	Montant en €	Nouveau montant
Primes		1,00%		
astreinte par semaine ou par période de 7 jours consécutif	130,09 €	1,00%	1,30 €	131,40 €
24h	18,61 €	1,00%	0,19 €	18,80 €
JF	18,61 €	1,00%	0,19 €	18,80 €
	- €	0,90%	- €	- €
Panier	6,20 €	1,00%	0,06 €	6,27 €
Nuit	747,80 €	1,00%	7,48 €	755,28 €
Panier jour	2,54 €	1,00%	0,03 €	2,57 €
Ancienneté	610,05 €	1,00%	6,10 €	616,15 €
			15,34 €	

Pour le moment, notre organisation syndicale n'a pas pris position sur ces propositions, elle consultera ses syndicats, comme **UNIDIS**, notre organisation avait un mandat limité. Mais quoi qu'il arrive, signature ou pas, il faut que la branche patronale prenne conscience qu'elle met en péril l'avenir de toute une filière !

**Le collectif FILPAC-CGT.**